

# ACTION URGENTE

**UNE DÉTENU MALADE LIBÉRÉE ; LE SORT D'UN AUTRE INDÉTERMINÉ**  
**Narges Mohammadi, membre du Centre de défense des droits humains (CDDH), une ONG iranienne, a été libérée le 1<sup>er</sup> juillet et hospitalisée par la suite. On ignore toujours le sort d'Abdolreza Tajik, un autre militant arrêté le 12 juin 2010, qui pourrait risquer la torture.**

**Narges Mohammadi**, responsable adjointe du CDDH et mère de jumeaux de trois ans, a été libérée sous caution le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et hospitalisée le 3 juillet. Elle avait été arrêtée le 10 juin 2010. Quelques jours avant sa libération, son état de santé s'est rapidement dégradé. Dans une interview réalisée après sa libération et diffusée sur YouTube, Narges Mohammadi a déclaré qu'elle avait perdu connaissance à 14 reprises, notamment dans les douches de la prison, et qu'elle avait souffert d'une forme de paralysie qui l'empêchait de bouger et de commander ses mains et ses pieds. Les médecins n'ont, semble-t-il, pas réussi à identifier la cause de ses problèmes de santé et, au moment de la rédaction de cette AU, elle demeurait hospitalisée. Dans son interview, elle a souligné qu'elle était une militante des droits humains et une mère, et elle a exprimé la tristesse qu'elle avait éprouvée en étant séparée de ses enfants de trois ans pendant son emprisonnement.

Amnesty International ignore toujours ce qu'il est advenu d'**Abdolreza Tajik**, journaliste et membre du CDDH. Dans une interview du 8 juillet, sa sœur Parvin Tajik a indiqué qu'elle avait rencontré le procureur de Téhéran mais qu'il ne savait pas non plus où il se trouvait. On pense qu'il est détenu au secret. Sa sœur a ajouté qu'elle avait vérifié s'il avait été enregistré à la prison d'Evin, à Téhéran, mais qu'il n'y avait aucune trace de sa présence dans ce lieu. Abdolreza Tajik a été arrêté le 12 juin après s'être présenté à un bureau du ministère du Renseignement. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association.

Bien que les locaux du CDDH aient été fermés de force en décembre 2008, ses membres ont continué à mener leurs activités en faveur des droits humains.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- demandez la libération immédiate et inconditionnelle d'Abdolreza Tajik, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion ;
- exhortez les autorités iraniennes à révéler le lieu où se trouve cet homme et à veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et tout autre mauvais traitement pendant sa détention, et à ce qu'il puisse sans délai contacter l'avocat de son choix et recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez-les instamment d'abandonner toutes les poursuites engagées contre Narges Mohammadi et Abdolreza Tajik alors qu'ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui sont protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, texte auquel l'Iran est partie ;
- appelez-les à revenir sur la décision de fermer le CDDH et à mettre fin au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant les défenseurs des droits humains en Iran, notamment les membres du CDDH.

**VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 23 AOÛT 2010 À :**

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadegh Larijani  
 Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh  
 (Office of the Head of the Judiciary)  
 Pasteur St., Vali Asr Ave., south of  
 Serah-e Jomhuri  
 Tehran 1316814737

République islamique d'Iran

**Courriel : via son site Internet :**

[http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.a](http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx)

[spx](http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx) (1<sup>er</sup> champ comportant une étoile :

prénom ; 2<sup>e</sup> champ : nom de famille ;

3<sup>e</sup> champ : adresse électronique)

**Formule d'appel : Your Excellency, /**

**Monsieur le ministre,**

Responsable des autorités judiciaires provinciales à Téhéran :

Ali Reza Avaei  
 Karimkhan Zand Avenue  
 Sana'i Avenue, Corner of Alley 17, No.  
 152  
 Tehran, République islamique d'Iran

**Courriel : [avaei@dadgostary-tehran.ir](mailto:avaei@dadgostary-tehran.ir)**

**Formule d'appel : Dear Mr Avaei, /**

**Monsieur,**

**Copies à :**

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains :

Mohammad Javad Larijani  
 Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh  
 Pasteur St, Vali Asr Ave., south of  
 Serah-e Jomhuri

Tehran 1316814737

République islamique d'Iran

**Fax : +98 21 3390 4986**

**Courriel : [bia.judi@yahoo.com](mailto:bia.judi@yahoo.com) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire :**

**« FAO Mohammad Javad Larijani »)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 133/10 :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/065/2010/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE DÉTENUÉ MALADE LIBÉRÉE ; LE SORT D'UN AUTRE INDÉTERMINÉ

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que les locaux du CDDH aient été fermés de force en décembre 2008, ses membres ont continué à mener leurs activités en faveur des droits humains. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés depuis l'élection de 2009. La fondatrice de l'organisation, la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi, vit actuellement à l'étranger car elle craint que sa sécurité ne soit menacée si elle retourne en Iran. Elle a reçu de nombreuses menaces de mort et son compte bancaire domicilié en Iran, sur lequel a été placée la somme d'argent associée à son prix Nobel, a été gelé en violation du droit iranien.

Narges Mohammadi n'a pas été autorisée à quitter le pays en mai 2010 pour se rendre à une conférence au Guatemala. Elle a été convoquée à plusieurs reprises afin d'être entendue par un tribunal et on lui a ordonné de cesser son travail au sein du CDDH et de ne pas contacter Shirin Ebadi.

Abdolreza Tajik n'a pas non plus été autorisé à quitter le pays en février 2009, alors qu'il prévoyait d'assister à un séminaire en Espagne. Il a été arrêté le 14 juin 2009 et libéré sous caution 45 jours plus tard. Il a été de nouveau arrêté en décembre, à la suite des manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu lors de la fête de l'Achoura, et a passé plus de 60 jours en détention. C'est sa troisième arrestation depuis l'élection présidentielle contestée de juin 2009 (voir l'AU 171/09 et ses mises à jour).

Le jour où Narges Mohammadi a été arrêtée, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté un rapport contenant des recommandations acceptées par l'Iran, notamment une visant à « valoriser la liberté d'expression et de réunion, et préserver tous les groupes, les journalistes et tout particulièrement les défenseurs des droits de l'homme ».

Le mouvement de protestation contre l'issue de l'élection de 2009 a été violemment réprimé et de très nombreuses personnes ont été tuées. Des milliers d'autres ont été arrêtées, beaucoup pendant une courte période. Nombre d'entre elles ont été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements, souvent pour obtenir des « aveux ». Des centaines de manifestants ont été jugés de manière inique, y compris dans le cadre de « procès pour l'exemple », et beaucoup ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement, souvent comme prisonniers d'opinion. Certains ont été condamnés à mort, et deux ont été exécutés.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter les documents intitulés *From Protest to Prison: Iran One Year after the Election* (MDE 13/062/2010, juin 2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/062/2010/en>, en anglais) et *Iran. Une élection contestée, une répression accrue* (MDE 13/123/2009, décembre 2009, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/123/2009/fr>).

Action complémentaire sur l'AU 133/10, MDE 13/076/2010, 12 juillet 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

